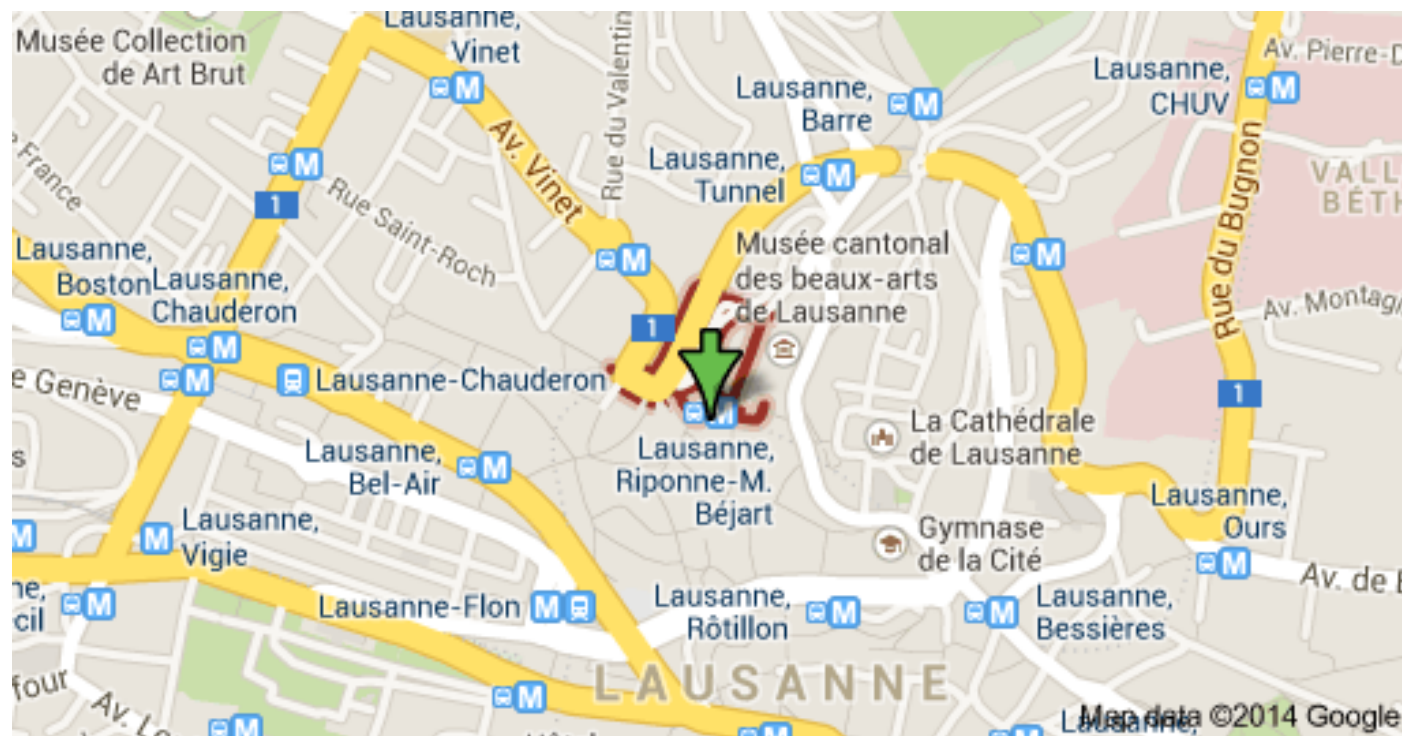


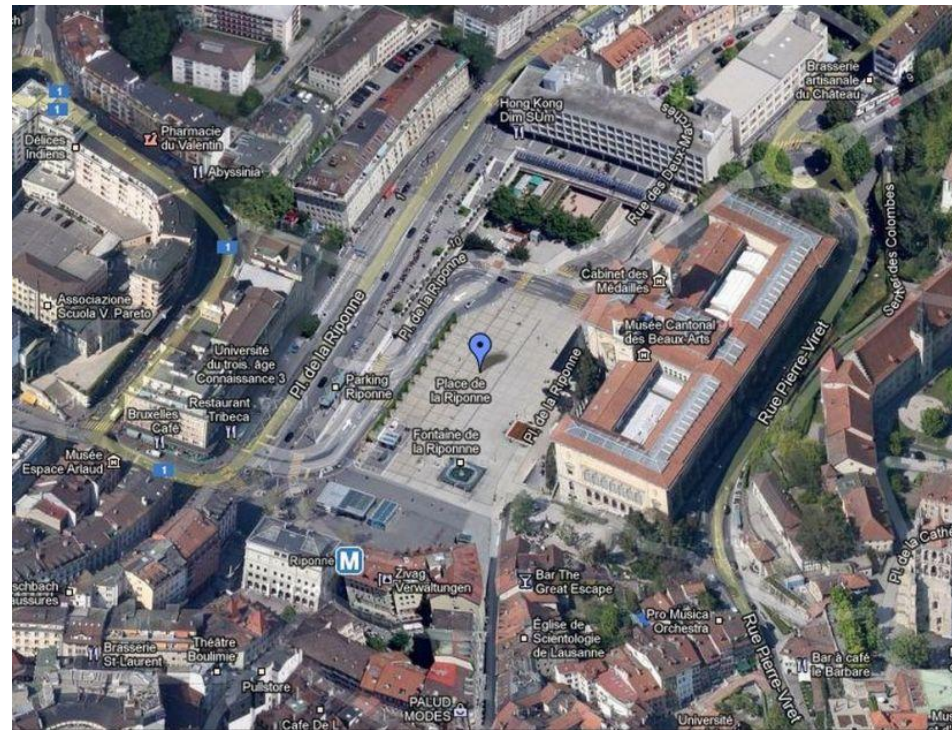
# L'usage de drogue dans l'espace public : quels enjeux ?

Les enjeux posés par l'usage de drogue dans l'espace public sont différents si l'on se place du point de vue des intervenants sociaux-sanitaires, des forces de l'ordre, du citoyen lambda, des riverains directement concernés par la présence de consommateurs, des commerçants et des autorités politiques.

# L'exemple lausannois : La place de la Riponne



# L'exemple lausannois : La place de la Riponne





# L'exemple lausannois : La place de la Riponne



# Quels enjeux ? : le point de vue des acteurs lausannois

## Le point de vue de personnalités politiques

Daniel Brélaz, syndic de Lausanne (déclaration faite le 15.07.2012)

- \* Daniel Brélaz veut mettre en action un plan pour supprimer la scène ouverte de la drogue de la ville. Il assure que «les dealers auront disparu des rues lausannoises d'ici 2013, au plus tard 2014».
- \* Confronté à l'exaspération des habitants face aux dealers, toxicomanes et autres délinquants qui se multiplient au centre-ville, Daniel Brélaz dit «comprendre leur colère». «La sécurité est une priorité», affirme le syndic dans Le Matin Dimanche. «Nous avons déjà fait des actions coup-de-poing, mais elles ne résolvent pas le problème sur le long terme». Un plan est actuellement en cours d'élaboration, en collaboration avec le canton et impliquant «différents acteurs».
- \* Ce plan part du constat que «si nous chassons la scène de la drogue d'un quartier, elle se déplace dans un autre. Une situation qui ne changera pas tant que nous n'aurons pas de solution au problème de la toxicomanie, à savoir un lieu d'accueil».
- \* «L'idée est donc, dans un premier temps, de créer une structure d'accueil pour les toxicomanes», qui ne sera «ni un local d'injection ni un bistrot social». Le deuxième volet de ce plan est la lutte contre les dealers, mais elle se heurte à des problèmes comme le manque de places dans les prisons et pénitenciers du canton.
- \* Et de critiquer au passage le canton, «qui n'a pas fait sa part jusqu'à maintenant [...] et doit augmenter les places dans les pénitenciers» et la Confédération, qui «a aussi son rôle à jouer (notamment) au niveau du Code pénal, devenu beaucoup trop laxiste».

# Quels enjeux ? : le point de vue des acteurs lausannois (suite)

## Le point de vue de personnalités politiques

### Daniel Brélaz, syndic de Lausanne (suite)

Daniel Brélaz le martèle: il n'a pas fait un coup médiatique en déclarant la guerre à l'insécurité. Si les détails de son plan seront présentés cet automne, il a accepté lundi de préciser ses trois principaux axes d'action:

- **Riponne sans attroupement**

Le syndic ne veut plus voir d'attroupements de marginaux sur la plus grande place de la ville. **Le président du gouvernement vaudois, Pierre-Yves Maillard, est d'ailleurs sur la même ligne. Le socialiste vient de convoquer le Vert pour discuter des conditions d'accueil des toxicomanes durant la journée, pour remplacer le défunt bistrot social.** Une fois ce dispositif mis en place, dans le courant de l'année prochaine, Daniel Brélaz veut évacuer la Riponne. «Et il n'est pas question, comme après Saint-Laurent, de laisser les marginaux se réapproprier trois jours plus tard une autre place.»

- **Sus aux dealers**

Ne plus voir de dealers dans les rues en 2014. Pour tenir cette promesse, Daniel Brélaz n'hésite plus à parler de harcèlement des vendeurs. «Pour faciliter le travail de la police, il faut aussi les recenser.» Le syndic rêve également de remettre en place l'équivalent de l'opération Strada, qui, au début des années 2000, a diminué sur la durée le trafic au centre-ville, grâce au jugement rapide des délinquants. Le Canton prévoit d'augmenter le nombre de places dans les prisons pour les accueillir.

- **Des rues propres**

Pour lutter contre le sentiment d'insécurité, le syndic veut aussi combattre la saleté. «Cette question est entièrement de compétence municipale, ce sera la plus facile à régler.» Avis à ceux qui jettent leurs déchets n'importe où, les amendes pourraient pleuvoir dès le début de l'année prochaine.

### **Durcir les peines**

«Notre Code est un des plus gentils d'Europe, et tout le monde le sait», selon Daniel Brélaz qui demande de «durcir les peines contre le trafic et la petite criminalité», y compris à l'égard des demandeurs d'asile délinquants.

# Quels enjeux ? : le point de vue des acteurs lausannois (suite)

## Le point de vue de personnalités politiques

### Vincent Rossi, président des Verts lausannois

- \* «Daniel Brélaz est dans son rôle de syndic en s'occupant d'un des problèmes les plus aigus de la ville. Il a certainement aussi entendu la grogne des milieux économiques.»

### Mathieu Blanc, vice-président des libéraux-radicaux lausannois

- \* «Le syndic a pris conscience de l'urgence de la situation.» ..... «Même si cela fait des années que nous dénonçons, en vain, le laxisme de la Municipalité pour lutter contre l'insécurité et les incivilités, je ne peux qu'encourager la réaction salutaire du syndic. En prenant à bras-le-corps cette question, il a pris la mesure des atteintes à l'image de la ville.»

### Rebecca Ruiz, présidente des socialistes lausannois

- \* «En s'engageant, Daniel Brélaz fait des questions de sécurité une priorité de l'ensemble de la Municipalité.»

### Claude-Alain Voiblet, président de l'UDC vaudoise

- \* «J'ai le sentiment que Daniel Brélaz s'est engagé sans prévenir aucun de ses collègues. Alors même si cela va dans la bonne direction, je doute qu'il puisse mettre en œuvre ses déclarations d'intention.»

# Quels enjeux ? : le point de vue des acteurs lausannois (suite)

## Le point de vue des citoyens lambda

### Anne-Laure

«..., je tiens à dire que ce n'est plus acceptable que la commune de Lausanne garde encore et toujours les yeux fermés sur le fléau de la drogue. Je ne comprends pas que l'on ne veuille pas enrayer la drogue et son trafic dans les rues de Lausanne. Nos enfants sont les premiers touchés par les craintes de se voir interpellé par les dealers, voire les consommateurs eux-mêmes et ce pour diverses raisons. Je pense sincèrement que, pour la protection de tous dans cette ville, il faut trouver une solution radicale à l'élimination de ce fléau. Bien sûr, cela ne va pas être facile, mais je crois vraiment que le harcèlement, les peines punitives importantes et pourquoi pas le renvoi de toutes ces personnes qui n'ont pas notre nationalité suisse. Ce n'est pas du racisme que de dire que les personnes étrangères qui dealent sur la commune de Lausanne n'ont rien à faire chez nous.

### Suzanne

«On va commencer par le positif.» Suzanne\* est essoufflée. Elle vient tout juste de remonter les fameux escaliers qu'elle dit ne plus emprunter la nuit venue. «Il y a des seringues aujourd'hui encore. Je les ai montrées à un policier qui passait par hasard. Il a dit qu'il ferait un rapport. On verra bien.» Donc le positif. Suzanne parle des rondes de police plus fréquentes, à pied ou en voiture, et parfois avec un chien, et des arrestations. «Il y a eu un léger mieux. Et en ce début d'année, la météo nous a bien servi. La pluie a fait fuir les toxicomanes et les dealers. Mais ils sont comme les hirondelles... Ce que je veux, c'est que ces gens comprennent qu'ils n'ont pas que des droits. Ils ont aussi des devoirs.» Voilà pour le positif.



# Quels enjeux ? : le point de vue des acteurs lausannois (suite)

## Le point de vue des citoyens lambda

### Abbès et Andréa

«La différence entre Chauderon et chez nous, c'est qu'ici non seulement ils vendent de la drogue, mais les gens en consomment sur place», analyse Abbès. La jeune Andrea approuve. Elle habite en bas des fameux escaliers. Son appartement donne directement sur le petit manège des dealers et des drogués. Et des prostituées. «Ces temps-ci, il y a surtout davantage de passes qu'avant.» C'est elle qui est à l'origine de la pétition signée par 736 personnes, remise au Conseil communal en septembre 2012 et finalement prise en compte à l'unanimité en janvier dernier par la commission chargée de l'étudier. «C'est la police qui m'avait conseillé de lancer cette pétition. Elle m'avait dit que, en ce qui la concernait, elle ne pouvait rien faire pour nous!»

En attendant que la Municipalité l'étudie et agisse, les riverains se prennent donc en main comme ils le peuvent. C'est Abbès qui est allé chercher un bidon à seringues dans une pharmacie. C'est le concierge qui l'a installé. Suzanne: «On essaie tant bien que mal de montrer à ces personnes qu'elles peuvent se montrer plus respectueuses. Ce serait au moins ça!»

### Victor

«Je ne suis ni raciste, ni un extrémiste, ni un politicien, mais un simple citoyen qui en a ras le bol», assure Victor\*. Cet habitant du chemin des Cèdres, à Lausanne, fatigué de se faire accoster tous les jours par des dealers, a ouvert une page Facebook «Stop dealers Lausanne». Le but? «Réveiller l'esprit collectif des Lausannois», explique-t-il. Une sorte d'action citoyenne qui s'inscrit dans la même tendance que deux pétitions récentes, l'une aux 736 signatures déposée lundi par les habitants du Tunnel, Riant-Mont et Valentin, l'autre en début du mois par 250 riverains excédés de la rue Saint-Roch.

## Le point de vue des commerçants

«Nous exigeons la mise en place d'une force de l'ordre permanente sur la place de la Riponne lors des marchés, et ceci avec effet immédiat et non pas après trois mois de réflexion.»

# Quels enjeux ? : le point de vue des acteurs lausannois (suite)

**Le point de vue d'un usager**

Témoignage vidéo (non inclus ici)

# Éléments clés de la notion de nuisances publiques

1. Il n'existe pas de définition « toute faite » des nuisances publiques relatives aux drogues. La notion de nuisance est un concept à géométrie variable, complexe, directement lié aux perceptions des riverains et, dans certains cas, accentué par la visibilité. À elle seule, la visibilité d'un comportement peut susciter chez les résidants un sentiment de crainte.
2. Les comportements (ou les conséquences de ces comportements) se définissent comme une nuisance à partir du moment où ils sont perçus comme tel par les résidants.
3. La perception des comportements associés aux nuisances varie dans le temps et selon les résidants. De surcroît d'un quartier à l'autre, l'échelle de préoccupations varie, pour différentes raisons, dont l'histoire du quartier et les craintes des résidants.
4. Au moment de l'élaboration du diagnostic, la spécificité de la réalité locale doit donc être prise en considération.
5. La majorité des nuisances ne constituent pas des infractions ou échappent au contrôle judiciaire ou administratif en raison de leur faible gravité ou parce qu'elles ne constituent pas des priorités pour les autorités.
6. Pour être considéré comme une nuisance, le comportement doit avoir des impacts sur d'autres personnes, directement (par exemple, des menaces, du harcèlement, de l'intimidation) ou indirectement (par exemple, les seringues à la traîne).

# Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution : Manuel pratique pour l'action locale

## Préambule

L'objet central de ce manuel est d'explorer chacune des phases techniques de la démarche de gestion des nuisances dans l'espace public, c'est-à-dire le diagnostic, le plan d'action et l'évaluation.

Il a été réalisé dans le cadre du programme d'échange entre les villes de Bordeaux, Liège et Montréal et du Ministère de l'Intérieur belge avec l'appui du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC).

Les travaux ont porté sur la problématique des nuisances publiques relatives aux phénomènes de toxicomanie et de prostitution dans l'espace public. Il est en effet remarquable de constater, au-delà des cultures politiques et institutionnelles, que les manifestations de ces problématiques qui affectent la qualité de vie des résidents sont très similaires entre les trois villes.

## Mise en garde

L'objet des échanges a été défini par les trois villes participantes comme l'ensemble des comportements ou situations liés directement ou indirectement aux drogues et à la prostitution qui entraînent des conséquences perçues négativement par les résidents et autres usagers de l'espace public. C'est pourquoi, ces troubles de la tranquillité publique ont été qualifiés de « nuisances publiques » dans le cadre de ces travaux. Selon les pays, le terme de « nuisances » est plus ou moins employé. Il a été retenu sans aucune connotation péjorative, ni jugement moral, mais pour désigner les gênes ressenties par les résidents et usagers de l'espace public.



# Le diagnostic : Vue d'ensemble du processus de diagnostic

## **1ère étape :**

Définir le champ d'action

- \* Délimiter l'objet du diagnostic : les nuisances publiques relatives aux drogues et à la prostitution
- \* Définir le territoire du diagnostic

## **2e étape :**

Planifier la démarche

- \* Mobiliser les partenaires
- \* Choisir un mode de réalisation : externe ou interne. Constituer l'équipe de travail et la distribution des rôles
- \* Adopter les composantes du diagnostic
- \* Définir un calendrier des échéances

# Le diagnostic : Vue d'ensemble du processus de diagnostic (suite)

## **3e étape :**

Réaliser le profil du territoire

- \* Profil général du secteur
- \* Profil des toxicomanies et de la prostitution
- \* Profil des ressources, services et projets en matière de toxicomanie et de prostitution

## **4e étape :**

Réaliser le portrait des nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution

# Le diagnostic : Vue d'ensemble du processus de diagnostic (suite)

## 5e étape :

Analyser les données et rédiger le diagnostic :

- \* Croiser les données qualitatives et quantitatives en provenance des diverses sources d'information
- \* Élaborer un diagnostic partagé par tous les acteurs
- \* Partager les connaissances

## 6e étape :

Divulguer les résultats du diagnostic :

- \* Désigner un responsable des communications
- \* Élaborer le plan de communication
- \* Anticiper la réceptivité des résultats du diagnostic et les réactions potentielles.

# Le diagnostic : Les sources de données

1. Informations quantitatives et en provenance des partenaires

2. Consultations :

Enquêtes par questionnaire : par écrit (distribution ou envoi postal), par téléphone ou en personne

- \* Enquête auprès des personnes toxicomanes
- \* Enquête auprès des acteurs de première ligne

3. Groupes d'échange :

- \* Groupes de discussion
- \* Assemblées de quartier
- \* Groupe de réflexion ou table de concertation entre acteurs

4. Entrevues individuelles avec des acteurs clés

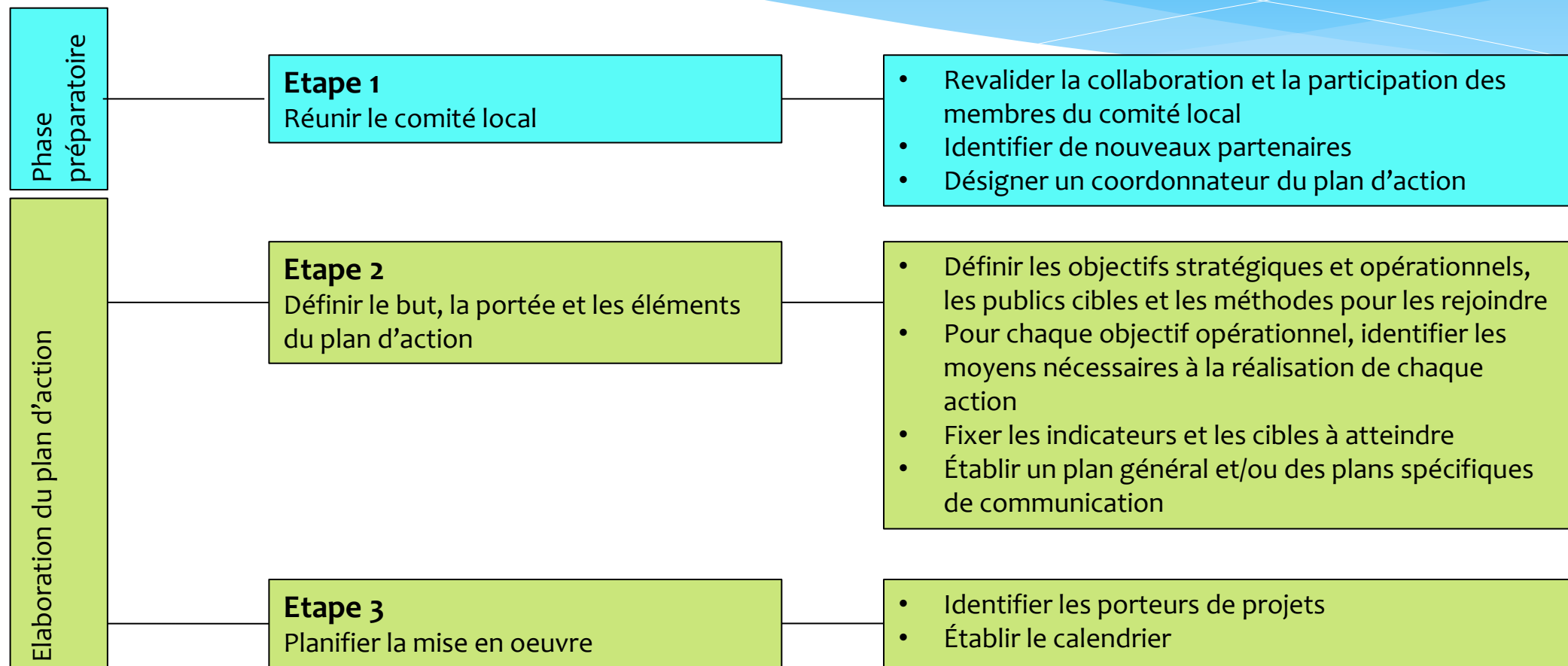
5. Observations ethnographiques et marches exploratoires

6. Suivi de l'actualité médiatique des nuisances publiques relatives aux drogues et à la toxicomanie

7. Rapports de recherche



# Le plan d'action : Vue d'ensemble du processus du plan d'action

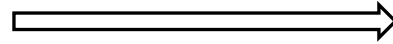


# L'évaluation

## Etape 1

### Définir les questions de l'évaluation

- Choisir le type d'évaluation
- Rédiger les questions de l'évaluation à partir des objectifs de l'action et du type d'évaluation choisie



## Type d'évaluation

- Évaluation de processus
- Évaluation de résultats
- Évaluation des impacts ou effets à long terme

## Etape 2

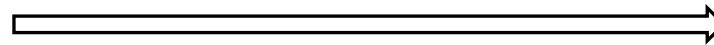
### Définir les indicateurs et collecter les données

Définir les indicateurs permettant de répondre aux questions de l'évaluation  
Déterminer les sources d'information  
Déterminer les méthodes de collecte des données



## Sources d'information

- Résidents, commerçants
- Coordonnateur du comité local
- Intervenants de quartier
- Autres informateurs clés
- Participants des projets



## Méthodes de collecte

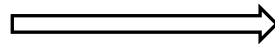
Enquêtes  
Entretiens individuels  
Groupes de discussion  
Tables de concertation  
Assemblées de quartier  
Dossiers et notes du projet  
Journal de bord  
- Tableau de bord de gestion et de suivi des décisions  
- Observations et marches exploratoires

# L'évaluation (suite)

## Etape 3

### Analyser les données et partager les résultats

- Analyser les données en fonction du modèle d'analyse choisi
- Présenter les résultats aux partenaires
- Définir ensemble une stratégie de diffusion des résultats
- Tirer les enseignements de l'évaluation



### Modèles d'analyse

- Modèle avec mesures avant / après
- Modèle avec groupe témoin
- Modèle d'évaluation chronologique

# La source du manuel pratique

**AUTEURS :** Julie Savignac; Isabelle Lelandais; Valérie Sagant; Centre International pour la Prévention de la Criminalité

et avec

Marcel Cajelait, Ville de Montréal; Guy Hengen, Ville de Bordeaux; Sophie Neuforge, Ville de Liège et leurs équipes.

Ce manuel pratique pour l'action locale n'aurait pu être complet sans la participation des autres membres de l'équipe du Centre international pour la prévention de la criminalité, dont Chantal Valade et Serges Bruneau. Un remerciement particulier est également adressé à Daniel Sansfaçon pour sa contribution aux deux premières années du programme d'Échanges entre les villes et la rédaction des premières ébauches de ce manuel.

Ce document est disponible en version intégrale sur le site Internet du Centre international pour la prévention de la criminalité [www.crime-prevention-intl.org](http://www.crime-prevention-intl.org)

Sa reproduction est autorisée à des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.



Merci de votre attention.

par Nicolas Pythoud

